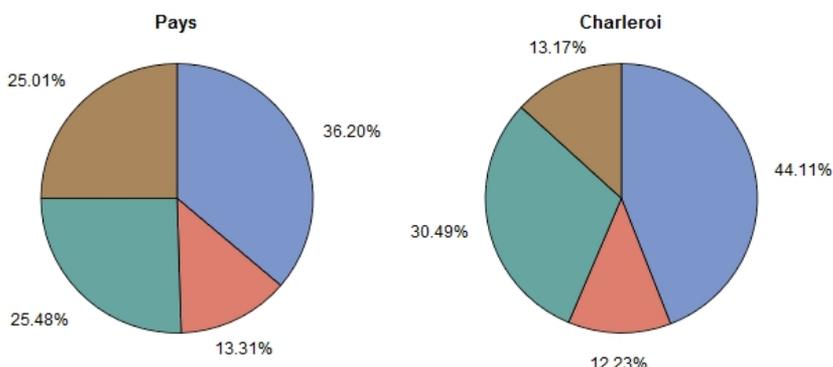


# Bureau de chômage: Charleroi



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Michel UREEL	<b>Indicateurs du marché de l'emploi</b>		<b>Nombre</b>	<b>% per rap. au pays</b>
Nombre d'agents*: 221	Population en âge de travailler (1)	331.491	4,6	
Nombre en équivalents à temps plein: 195	Assurés contre le chômage (2)	159.413	4,1	
Adresse: Rue du Pont Neuf 7, 6000 Charleroi	Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	126.294	3,8	
Tél. 071 27 08 40	Taux du chômage (4)	16,2		
* à l'exclusion des agents ALE	<b>Vision globale 2015</b>		<b>Nombre / Montants</b>	<b>% per rap. au pays</b>
	Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	134.343	6,1	
	Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	1.646	5,0	
	Dossiers litiges achevés	11.482	7,6	
	Contrôles achevés (6)	2.742	3,7	
	Sanctions notifiées au cours de l'année (7)	4.429	6,6	
	Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (8)	2.073	12,1	
	Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2014	552,8	6,7	
	Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2015	488,5	6,5	
	Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	37,2	8,5	
	Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	4,9	6,4	

<b>Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)</b>		<b>Nombre</b>	<b>% per rap. au pays</b>	
<b>Chômeurs indemnisés</b>	Hommes	21.760	6,7	
	Femmes	14.880	6,0	
	Total	36.640	6,4	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	16.511	7,2
		Femmes	12.174	6,5
		Total	28.685	6,9
		Après un emploi à temps plein	21.395	6,5
		Après études	5.965	10,2
		Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)	857	3,9
		Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE	468	8,2
		Travailleurs ayant charge de famille	10.157	8,6
		Isolés	6.819	6,6
		Cohabitants sans charge de famille	11.708	6,0
		Moins de 25 ans	3.790	8,6
		25 à 50 ans	16.105	6,7
		50 ans et plus	8.790	6,7
		Moins d'1 an	9.431	6,3
1 à 2 ans	5.311	6,9		
2 ans et plus	13.943	7,3		

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2015)			Nombre	% per rap. au pays
<b>Chômeurs indemnisés</b>	Dispense pour aide proche ou pour difficultés sociales et familiales		94	4,6
	Chômeurs âgés		3.027	6,2
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		4.528	4,7
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		306	5,0
<b>Travailleurs soutenus par l'ONEM (9)</b>	Hommes		11.105	6,7
	Femmes		8.722	6,8
	Total		19.827	6,7
	Chômeurs temporaires		6.985	5,6
		dont suspension pour employés	331	12,1
	Gardien(ne)s d'enfants		165	6,2
	Vacances-jeunes		43	1,8
	Vacances seniors		2	0,9
	Période non rémunérée dans l'enseignement		297	7,7
	Soins d'accueil		3	2,6
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		3.283	7,4
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		10	2,5
	Chômeurs avec dispense ALE		30	2,1
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger		1	7,3
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		0	0,3
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		310	2,0
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		2.640	10,6
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		1.034	5,2
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisés		4.892	9,3
	Complément de garde d'enfants		129	17,3
Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.		4	13,5	
<b>Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM</b>	Hommes		2.735	2,9
	Femmes		5.831	3,0
	Total		8.566	3,0
	Prépension à mi-temps		5	2,2
	ICP, interruption complète		142	3,1
	ICP, réduction des prestations		2.153	3,3
	Congés thématiques		2.092	2,8
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		135	2,6
	Crédit-temps, réduction des prestations		4.040	2,9
	<b>Autres</b>	Prime de crise - Alloc. de licenciement		123
Indemnité en compensation du licenciement			96	3,1
<b>Attestations</b>	Total		49.353	6,0
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		33.319	6,2
	Autres attestations		16.034	5,7

(1) Population au 1er janvier 2015 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2014. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2014 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2014; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2014 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2015 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2014 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.

(7) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

(8) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) que jusqu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.

(9) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.